



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN INDRE-ET-LOIRE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Tours, 22/11/2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, week-end inclus, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

En Indre-et-Loire, 3 sites de collecte seront ouverts de 09h à 17h en continu afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

- Hôtel de police de Tours, 70-72 rue Marceau 37000 TOURS
- Brigade de gendarmerie de Chinon, 17 place Jeanne d'Arc 37500 CHINON
- Brigade de gendarmerie de Loches, 20 rue de Tours 37600 LOCHES

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalité administrative auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, un point numérique sera mis à votre disposition pour enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA). Des agents de la préfecture pourront vous accompagner dans cette démarche via une assistance téléphonique.

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 02 47 33 10 98 pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 02 47 33 13 66 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur les autres points de collecte nationaux sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**